

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATIONS et D'ECHANGES

Depuis la rentrée scolaire 2014, l'enseignement sur le Regroupement Pédagogique réunissant les Communes de BROUSSE, ST JEAN-des-OLLIERES et SUGERES est dispensé dans le cadre d'une semaine scolaire d'au maximum 24 heures réparties sur neuf demi-journées –incluant le mercredi-, d'une journée scolaire d'au maximum cinq heures trente et une demi-journée ne pouvant pas dépasser trois heures trente, et enfin d'une pause méridienne d'au moins une heure trente.

Ce dispositif a résulté de la volonté du Gouvernement -en place à cette période- d'instaurer une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.

Il devait également permettre aux élèves d'accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives et ainsi contribuer à l'épanouissement et au développement des enfants. C'est ce que le RPI a mis en place avec l'instauration des ateliers périscolaires, gratuits pour les familles, proposant aux élèves de découvrir de nouvelles activités que nous avons voulues diversifiées et de qualité.

Aujourd'hui, le nouveau Gouvernement offre la possibilité, pour la rentrée prochaine, de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées sur quatre jours, -soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi-, la journée ne pouvant excéder six heures et la pause méridienne ne pouvant être inférieure à une heure trente.

En cas de semaine scolaire à quatre jours, les ateliers périscolaires disparaîtront.

Toute modification du rythme scolaire constitue une décision prise par les Maires des trois Communes, supposant l'avis favorable du Conseil d'école et la validation du Directeur Académique des Services de l'Education nationale du PUY-de-DÔME.

Afin de prendre une décision concertée, le Comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires – comprenant les élus, l'équipe éducative, les délégués de parents d'élèves, les délégués de l'Education Nationale- a choisi d'organiser **une réunion publique le Mardi 16 janvier 2018 à 18h30 à la salle polyvalente de Sugères.**

Afin de préparer au mieux cette rencontre, nous vous remercions de nous faire parvenir vos interrogations par le biais de :

- ✉ adresse mail : brousse.sivu@gmail.com
- ✉ ou par courrier : SIVU RPI – Mairie 63490 BROUSSE
- ✉ ou par le cahier de liaison de votre enfant

avant le 9 janvier 2018.